MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

# DIPLÔME DE DOCTEUR

(1) UNIVERSITE PARIS X-NANTERRE

(Arrêté du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales)

préparé en collaboration avec (2) xxxxxxxxxx

Vu les titres initiaux produits par Monsieur LAMBINET Marc

né(e) le 27-02- 1953 à Léopoldville (ZAIRE)

Vu les pièces constatant que l'intéressé(e) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date du 21-06-1990 une thèse ou un ensemble de travaux (3) portant sur le sujet suivant :

" Le rôle de la politique régionale et de la régionalisation dans l'intégration de l'Europe ."

devant un jury constitué au sein de (1) l'Université Paris X-Nanterre

présidé par M.PORTELLI et composé de M.ROBIN (Paris X), M.DEVIN (Paris X), M.MENY (I.E.P.Paris), M.PORTELLI (Paris X).

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e) avec la mention HONORABLE

*LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE* (1) l'Université Paris X-Nanterre en SCIENCE POLITIQUE

(4)

*est conféré à* Monsieur LAMBINET Marc

*pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.*

Fait à Nanterre, le 08-07-1992

Signature du titulaire :

Vu, pour le Ministre et par délégation,
*le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,*

(5) Le Président

P.LARIVAILLE

Armand FREMONT

(1) Désignation de l'(des) établissement(s) délivrant le diplôme.
(2) Désignation de l'(des) établissement(s) ayant, le cas échéant, collaboré à la préparation du diplôme.
(3) Rayer la mention inutile.
(4) Désignation de la discipline ou de la spécialité (à la discrétion de l'établissement).
(5) Titre(s) de la (des) personne(s) dirigeant l'(les) établissement(s) délivrant le diplôme.

N°92X10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPRIMERIE NATIONALE - DN 89 ENJS